

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 7 OCTOBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Marie-Claudette DARASPE

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 septembre 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON pouvoir Daniel PARABIS, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Yves DUMAS, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Philippe SIMON, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absent, excusé : Fabien CAILLER**

Concerne : 10-78 TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Filière Administrative :

Dans le cadre du recrutement relatif au poste de responsable du service des Finances et des Ressources Humaines, c'est un rédacteur chef qui a été recruté. Il vous est proposé de fermer le poste d'Attaché qui avait été ouvert ainsi que le poste de Rédacteur, occupé antérieurement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité, décide :

- ▶ d'ouvrir un poste de Rédacteur Chef Territorial;
- ▶ de fermer un poste d'Attaché Territorial et un poste de Rédacteur Territorial

Filière Sécurité :

Dans le cadre du renforcement nécessaire de la Police communautaire, il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint au Chef de service dont le grade pourrait être brigadier, brigadier chef principal, Chef de police. A l'issue du recrutement, seul resterait ouvert le poste correspondant au recrutement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité, décide :

- ▶ d'ouvrir un poste de Chef de Police,
- ▶ d'ouvrir un poste de Brigadier Chef Principal,
- ▶ d'ouvrir un poste de Brigadier.

Filière Médico Sociale :

Dans la délibération 10-41 du 24 juin 2010, il était indiqué qu'une des puéricultrices, en poste actuellement, avait fait savoir qu'elle entendait faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année. Afin de préparer ce remplacement, il a été décidé dans un premier temps, de recruter une puéricultrice afin de remplacer l'Éducatrice de Jeunes Enfants, référente professionnelle de la micro crèche qui assure en plus le poste à mi-temps supplémentaire d'Animatrice du Relais Assistantes maternelles (RAM).

Il vous est proposé, dans un second temps, de recruter une Éducatrice de Jeunes Enfants, à compter du 1^{er} janvier 2011, afin de disposer de l'effectif nécessaire en personnel qualifié.

Si vous en êtes d'accord, il y aura ainsi:

- une puéricultrice et deux éducatrices dans chaque structure,
- une éducatrice à mi-temps dans la micro crèche,
- une monitrice-éducatrice et une éducatrice à mi-temps pour le RAM.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité, décide :

- ▶ d'ouvrir un poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants.

Le Tableau des effectifs modifié au 1^{er} novembre 2010 est joint à la présente délibération.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 11 octobre 2010

Le Président,

Gérard DUBO



TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^o novembre 2010

Grade	cat.	postes ouverts	postes pourvus	postes non pourvus	proposés	nouveau tableau
Personnel Titulaire		52	50	1	3	55
Filière Administrative						
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0	1
Directeur Général des Services Adj	A	1	1	0	0	1
<i>Directeur Territorial*</i>	A	1	1	0	0	1
<i>Attaché Territorial Principal*</i>	A	1	1	0	0	1
Attaché Territorial	A	1	0	0	-1	0
Rédacteur Chef	B	0	0	0	1	1
Rédacteur Territorial	B	2	2	0	-1	1
Adjoint Administratif 1 ère CI	C	1	1	0	0	1
TOTAL		6	5	0	-1	5
Filière Animation						
Animateur	B	2	2	0	0	2
Adjoint d'Animation 1ère CI	C	1	1	0	0	1
Adjoint d'Animation 2 ème CI	C	3	3	0	0	3
TOTAL		6	6	0	0	6
Filière Sécurité						
Chef de service police municipale de ci sup	B	1	1	0	0	1
Chef de Police	C	0	0	0	1	1
Brigadier-Chef principal	C	1	1	0	1	2
Brigadier	C	2	2	0	1	3
Gardien	C	4	4	0	0	4
TOTAL		8	8	0	3	11
Filière sportive						
Educateur des APS Hors Classe	B	1	1	0	0	1
TOTAL		1	1	0	0	1
Filière Médico-Sociale						
Puéricultrice	A	3	3	0	0	3
Éducatrice Jeunes Enfants	B	4	4	0	1	5
Monitrice-Éducatrice	B	1	1	0	0	1
Auxiliaire de Puériculture 1ère CI	C	3	2	1	0	3
Auxiliaire de Puériculture	C	2	2	0	0	2
TOTAL		13	12	1	0	14
Filière Technique						
Technicien Supérieur Territorial	B	1	1	0	0	1
Agent Technique Qualifié	C	1	1	0	0	1
Adjoint Technique 1 ère CI **	C	2	2	0	0	2
Adjoint Technique 2 ème CI	C	14	14	0	0	14
TOTAL		18	18	0	0	18
Personnel Contractuel						
Chargé de Mission	A	2	2	0	0	2
TOTAL GÉNÉRAL		54	52	1	3	57

* Grade Fonctionnaire DGS et DGAS qui n'interviennent pas dans le calcul des effectifs

** 2 agents sont détachés auprès de la Société prestataire services OM

Acte à classer

DL10-78

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-10-15T14-11-52.00 (MI30982769)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20101007-DL10-78-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Tableau des effectifs - Modification

Date de décision : 07/10/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : [10-78.PDF](#)

Pièces jointes : [PJ10-78.PDF](#)

Préparé	Le 15/10/10 à 14:11	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Transmis	Le 15/10/10 à 14:11	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 15/10/10 à 14:18	